

12-

L'Abbé BENJ. DEMERS.

UN DES PREMIERS COLONS

D'ETCHEMIN, P. Q.

Jean DuMet ou Demers



QUÉBEC

IMPRIMERIE VINCENT,

1914.

L'Abbé BENJ. DEMERS.

UN DES PREMIERS COLONS

D'ETCHEMIN, P. Q.

Jean DuMet ou Demers



QUÉBEC
IMPRIMERIE VINCENT,
1914.

A Monsieur Louis J. Demers. C. P. Ararat. Québec.
Compliments de remerciement de l'auteur
J. Demers
S. M. P.
20 février 1928

AU LECTEUR



En 1905, nous avons publié " La Famille Demers d'Etchemin, P. Q.," une édition intime pour les membres de la famille Demers. Le premier chapitre contenait l'histoire du premier ancêtre de la famille à Etchemin, JEAN DUMET ou DEMERS.

Or, depuis cette époque, nous avons trouvé des documents nouveaux, qui nous ont permis de revoir, de corriger et d'augmenter ce chapitre, à tel point que nous avons jugé à propos d'en faire une édition spéciale pour la famille et aussi cette fois pour le public, sous le titre de

Un des premiers colons d'Etchemin, P. Q.

JEAN DUMET OU DEMERS.

C'est cet opuscule que nous nous permettons de présenter ici à l'ami lecteur qui serait quelque peu amateur de l'histoire de nos premières familles Canadiennes.

L'ABBÉ BENJ. DEMERS.

UN DES PREMIERS COLONS
D'ETCHEMIN, P. Q.
JEAN DUMET OU DEMERS

SOMMAIRE.

La famille DuMet ou Demers vient de la Normandie.—Trois Du Met : Etienne, Anàré et Jean.—Jean Du Met séjourne quelque temps à Ste-Foy de Québec.—Il se marie à Montréal en 1654 avec Jeanne Voidy.—Il s'établit à Etchemin dans la Seigneurie de Lauzon en 1662.—Ses propriétés, ses travaux et ses moyens de vivre.—Désobéissance à Mgr de Laval au sujet d'un enfant à baptiser.—Le missionnaire loge chez Jean DuMet.—Ses enfants et leur établissement à Etchemin et à St-Nicolas.—Jean Du Met termine ses jours à Québec.—Son décès et celui de son épouse en 1708.



La famille connue aujourd'hui sous le nom de famille Demers dans les districts de Québec et de Montréal, s'appelait la famille *Du Met* dans les commencements de la colonie. On trouve différentes variations dans la manière d'écrire ce nom, entre autres les suivantes : DuMet, DuMès, DuMay, DuMets, DuMest, DuMetz, Dumais. On a écrit ensuite et presque en même temps De Mer, Demerse et Demers. La famille a commencé à s'appeler la famille *Demers* avant 1700 à Montréal comme à Québec. Alors plusieurs de ses membres ont été baptisés sous le nom de *DuMet* et mariés sous le nom de *Demers*. Pourquoi ce changement et qui l'a causé ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous nous contentons de constater le fait, sans pouvoir l'expliquer.



La famille *DuMet* ou *Demers* est originaire de Dieppe en Normandie, une ancienne province de la France. Le port de Dieppe qui a été supplanté depuis longtemps par celui du Hâvre, était autrefois très fréquenté, et c'est dans ce port que se sont embarqués pour traverser l'océan, grand nombre de familles Normandes et autres qui sont venues chercher fortune en Canada. C'est de là que sont partis trois français du nom de DuMet qui tous habitaient la ville de Dieppe, Leurs noms étaient Etienne, André et Jean DuMet. Etaient-ils frères? Mgr Tanguay affirme que Etienne était cousin des deux autres, André et Jean qui étaient frères. Il dit de plus que Etienne DuMet était originaire de la paroisse de St-Jean de Dieppe, tandis que les deux autres frères étaient originaires de la paroisse de St-Jacques de Dieppe. Cependant quelques-uns mettent en doute l'existence d'une paroisse de St-Jean à Dieppe et il paraît que à Montréal on a découvert des documents dans lesquels le titre d'oncle est donné à Etienne Dumet par les enfants de André Dumet-

Quoiqu'il en soit du degré de cette parenté, les trois DuMet durent arriver à Québec vers 1646 ou 1647.

Etienne DuMet était charpentier et fut l'un des premiers habitants de Ste. Foy. Il épousa à Québec en 1648, Françoise Morin, veuve de Antoine Pelletier qui s'était noyé l'année précédente. Il fit baptiser plusieurs de ses enfants à Sillery. Sa famille d'ailleurs n'a point fait souche à Ste. Foy. D'après Mgr. Tanguay, quelques-uns de ses enfants se marièrent à Laprairie et à Varennes où ils se fixèrent.

Etienne DuMet demeura à Ste. Foy une quarantaine d'années et, à sa mort dont le lieu et la date ne sont point connus, sa terre fit retour au domaine d'un Seigneur de Gaudarville dont il était censitaire.

André DuMet, plus connu sous le nom de Demers, semble avoir pris le chemin de Montréal presque aussitôt après son arrivée à Québec. Il se maria à Montréal, en 1654, avec Marie Chedville et en eut douze enfants qui furent, avec les enfants d'Etienne, les chefs des nombreuses familles de Demers répandues à Montréal et dans les environs. D'après Mgr. Tanguay, André DuMet serait inhumé à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 23 novembre 1710, à l'âge de 90 ans, mais nous croyons qu'il y a erreur, c'est un autre

André DuMet, fils de Jean, qui a été inhumé à cette date à la Pointe-aux-Trembles, mais à l'âge de 39 ans et non de 90, comme nous le dirons plus loin.

.

Son frère, Jean DuMet ou Demers, celui qui est le sujet de cette notice et qui a été l'ancêtre des Demers de Etchemin et de St. Nicolas, était né à Dieppe en 1630. Il voulut d'abord se fixer, comme Etienne, dans la paroisse de St. Foy, près de Québec.

“ Avant 1650, dit l'historien de N.-D. de Ste-Foy (1), à une date qu'il a été impossible de préciser, il (Jean Dumetz) avait obtenu une concession de cinquante arpents environ sur le bord du fleuve, dans ce qui devint ensuite la seigneurie de Gaudarville, s'y était bâti une maison, et avait commencé des défrichements..

“ Grâce à Audouart (notaire) nous savons que cette terre était à mi-distance entre la seigneurie de Sillery et la rivière du Cap-Rouge. C'était un poste extrêmement dangereux où nous avons vu les Iroquois faire de nombreuses victimes. C'est sans doute ce qui détermina Jean DuMet à l'abandonner vers 1649 ou 1650. Toujours est-il que le vingt-cinq février 1651, sur la requête du Curé et des Marguilliers de Québec, la terre et la maison de Jean DuMet, retombées dans le domaine de la Compagnie de la Nouvelle-France, furent données à la Fabrique. Et celle-ci, le cinq février suivant, les concéda à Charles Gauthier dit Boisverdun moyennant une rente foncière perpétuelle de vingt-cinq livres, payable à Noël chaque année.

“ Boisverdun prit possession le quatorze février en présence de Nicolas Colson, huissier, d'Antoine Martin dit Montpellier et de Charles Sevestre, marguillier de Québec. C'est dans ce dernier acte qu'on voit qu'il y avait environ deux ou trois arpents de terre défrichée sur la concession de DuMet. La maison y est décrite “ me-
“ surant trente trois pieds de longueur sur dix-huit de largeur,
“ ayant une chambre, un caveau, une cheminée, un grenier, d'un
“ bout un four à cuire le pain et de l'autre deux cabanes (chambres)
“ séparées par une cloison avec portes et fenêtres munies de ferme-
“ tures.”

Jean DuMet monta à Montréal vers 1650 pour rejoindre son frère André, avec la résolution de s'y établir.

Il s'y maria le 9 novembre 1654, la même année et au même endroit que son frère. Son mariage fut célébré par le Père Claude Pijart, faisant les fonctions de curé à Montréal et dans l'acte de mariage qui est écrit en latin (Voir app. A), on voit qu'il était fils de Jean DuMet et de Barbe Maugis de la paroisse de St-Jacques de Dieppe, en Normandie. Son épouse s'appelait Jeanne Védie (Voidy) fille de Michel Védie (non Redié comme l'a écrit Mgr Tanguay), et de Catherine Dorbelle de la paroisse de St-Germain, évêché d'Angers, en France.

L'époux avait 24 ans et l'épouse 16 ans. La cérémonie du mariage eut lieu en présence des témoins illustres, tels que Paul de Chomedey, gouverneur de Montréal, Lambert Closse, greffier de Montréal, Gilbert Barbier et autres.

Le contrat de mariage (voir app. B.) avait été passé par devant le greffier de Montréal, Lambert Closse, le 4 octobre précédent.

* * *

Jean DuMet resta à Montréal jusqu'en 1662, alors qu'il se décida de revenir à Québec avec son épouse. L'endroit qu'ils choisirent fut la Seigneurie de Lauzon. Ils prirent pied à Etchemin, en face de Sillery, entre les deux rivières Etchemin et Chaudière, à environ douze arpents à l'ouest de la première de ces deux rivières.

La première terre qu'il occupa et pour laquelle il reçut un titre le 11 oct. 1666 était bornée d'un côté à René Leduc et de l'autre à Eustache Lambert. Ce dernier qui avait été le fidèle compagnon du Père Chaumonot, Jésuite, chez les Hurons, faisait la pêche à Etchemin depuis 1651, à l'endroit appelé aujourd'hui la "*Pointe Benson*" et il avait reçu, le 11 oct. 1653, de M de Lauzon, une concession de huit arpents de front. Sa maison appelée "*la cabane d'Eustache*" était située vers l'endroit du quai Beaulieu d'aujourd'hui, et était le rendez-vous des Sauvages Hurons avec lesquels Eustache Lambert faisait la traite.

Le 29 juillet 1668, Jean DuMet acheta de Jean Adam une autre propriété située entre celle de René Leduc et celle de François Bissot, (Grefte Becquet).

Les titres de ces deux propriétés lui furent confirmés par M.

de la Martinière, administrateur de la Seigneurie deLauzon, le 1er juin 1671 (Greffé Gilles Rageot).

Jean DuMet vendit plus tard ces deux propriétés et acheta des héritiers de François Bissot sept arpents sur quarante, trois arpents seulement de la rivière Etchemin, sur lesquels il s'établit définitivement. Nous croyons que c'est vers 1682 que cette transaction fut faite ; nous n'avons pu mettre la main sur les documents qui ont rapport à cet achat et à cette vente. C'est là que fut bâti par lui ou son successeur, une grande maison en pierre qui fut détruite deux fois par les Anglais lors de la guerre de 1759, puis reconstruite et finalement rasée vers 1860.

:

Cet endroit de la Seigneurie de Lauzon, comme nous l'avons dit, s'appelait Etchemin de même que la rivière qui coule près de là et va se jeter dans le fleuve St-Laurent à environ quatre milles en haut et au sud de Québec. Ce nom lui est venu de la tribu des " Etchemins " qui habitait le haut de la rivière et qui souvent faisait des incursions vers le fleuve St-Laurent. Ces sauvages cependant lui donnaient le nom de "*rivière au loup-marin*" parcequ'ils avaient l'avantage de tuer quelques-uns de ces amphibies dans les ilets situés à l'embouchure de la rivière.

Etchemin est certainement l'un des beaux sites du Comté de Lévis. Aujourd'hui on peut le contempler dans son épanouissement, avec sa belle église, son couvent, son collège, son hôtel-de-ville, ses rues bordées de maisons bâties en grand nombre sur la propriété de Jean DuMet. Le terrain qui est d'alluvion s'élève comme en amphithéâtre. Au bas, près du fleuve, sur une profondeur de cinq arpents, ce terrain est bas et presque au niveau du fleuve ; c'est là que l'on trouve le plus grand nombre de maisons. Sur le premier plateau, ou la petite côte, comme l'on dit, l'on voit l'église, le couvent, le collège et plusieurs maisons et sur une profondeur de six arpents, il y a place pour bien des constructions. Enfin sur le second plateau ou la *grande côte*, comme l'on dit encore, le sol moins riche qu'en bas, est favorable à la culture des grains, des pommes de terre, des légumes, etc. La vue y est splendide et s'étend depuis Québec jusqu'au grand pont du St-Laurent. C'est là qu'est bâti

le couvent des Trappistines et que se trouve le cimetière de la paroisse de St-Romuald.

Mais en 1662, lors de l'arrivée de Jean DuMet, il n'en était pas ainsi. Sans doute le site était beau et pittoresque ; mais il faut nous figurer que la concession des *quarante arpents* était recouverte d'une épaisse forêt de bois de toute sorte, à travers laquelle la hache du colon n'avait pas encore pénétrée. Pas de chemins si ce n'est sur le bord du St-Laurent, et là-encore souvent ce n'était que caps et précipices. Il fallait traverser la rivière Etchemin à gué, en choisissant bien les endroits propices. On peut imaginer les difficultés que les premiers colons d'Etchemin eurent à rencontrer, les privations qu'ils eurent à endurer et les travaux pénibles qu'ils eurent à entreprendre.

Jean DuMet n'a pas perdu courage cependant, sur ce petit coin de terre qu'il avait définitivement choisi, après Ste-Foy et Montréal. Il a abattu le premier arbre, il s'est construit une habitation temporaire sans doute, en attendant d'en construire une autre plus confortable ; il a ensemencé sa terre, il a travaillé, peiné et il a réussi à se loger, à se vêtir et à vivre. Plus que cela, avec le temps, il a agrandi le champs de ses opérations, il a acquis de nouvelles terres pour ses enfants, en un mot, Dieu ayant béni son travail, il a grandement prospéré.

* * *

L'histoire de la Seigneurie de Lauzon (1) nous donne les recensements de 1667 et de 1681 qui nous permettent de constater les progrès que Jean DuMet avait faits sur sa propriété.

Au recensement de 1667, Jean DuMet a 40 ans et sa femme, Jeanne Voidy, 30 ans. Il a 6 enfants : François, 9 ans, Marguerite, 8 ans, Jean, 6 ans, Pierre, 4 ans, Anne, 2 ans, René, 2 mois.

Il a une *bête à corne*, pas de cheval, et 8 arpents de sa terre sont en culture depuis 5 ans qu'il cultive.

Il n'y avait alors que six concessionnaires à Etchemin ; plusieurs n'avaient pas de bâtisses et n'étaient pas résidant.

Dans le recensement de 1681, le nombre des concessionnaires était de sept. Il n'y avait qu'un cheval dans la Seigneurie : c'é-

(1) I 162-318.

tait la propriété du Seigneur. Jean DuMet, à part sa femme, a avec lui 11 enfants, François, 25 ans—Jean, 20 ans—Pierre, 18 ans—Anne, 16 ans—René, 14 ans—Madeleine, 12 ans—André, 10 ans—Eustache, 9 ans—Catherine, 6 ans—Nicholas, 4 ans—Jean, 1 mois.—Il possédait un fusil, 8 bêtes à cornes et trente arpents de terre en valeur. Le défrichement, s'il s'est fait sur une seule terre pouvait atteindre la *grande Côte* en 1681 ; mais on peut croire que les souches n'étaient pas enlevées partout. On voit aussi que alors plusieurs enfants sont en âge d'aider à leur père et de travailler à agrandir le terrain destiné à la culture, en attendant d'aller eux-mêmes se tailler un petit domaine ailleurs,

Le recensement mentionne un fusil comme étant la propriété de Jean DuMet. Quelle pouvait être l'importance de cette arme à feu ? Nous croyons que ce fusil valait plus qu'une *bête à corne*. Il permettait d'abattre le gibier qui abondait dans la forêt, comme le chevreuil, la perdrix, le lièvre, etc., et de fournir à la famille des aliments succulents dans les temps où les autres aliments pouvaient manquer. Ce fusil dût disparaître pendant la guerre de la conquête ; cependant un autre a dû le remplacer dans la famille, parceque quand nous étions jeunes, nous avons souvent porté avec orgueil sur nos épaules un fusil à l'ancienne mode, à pierre et non à capsule, long, lourd et fortement monté. Nous avons commis avec ce *fusil de nos pères* bien des imprudences, mais on eut dit que quand il y avait danger, le fusil ne voulait pas partir. Ce qui faisait dire à notre grand-père qui nous reprimandait, que le fusil *avait plus d'esprit que vous autres les gars*.

Avec le fusil, la claie ou la pêche, le canot ou la chaloupe ont été pour le colons d'alors de la plus grande utilité. La pêche était très fructueuse, surtout la pêche à l'anguille. (1) Chaque habitant du bord du fleuve possédait une pêche sur la grève devant sa propriété, et l'on trouve dans le journal des Jésuites, qu'il s'en prenait jusqu'à 60.000 dans une seule pêche par saison, en certains endroits. Les censitaires étaient obligés de payer la dixième ou la trentième partie du poisson pêché chaque année, suivant le cas, à part la somme de douze deniers de cens par arpent et de fournir un ou deux chapons vifs.

(1) Hist. 5. L. I-75

On faisait aussi la pêche au saumon, à Etchemin, mais sur une moins grande échelle que l'anguille. L'anguille a été pour les colons avec le gibier de la forêt, leur principal aliment, du moins dans les commencements. C'était pour ainsi dire comme la manne dans le désert " Manne inconcevable suivant un ancien missionnaire, qui se trouvait à toutes les portes, qui ne coûtait qu'à prendre et qui apportait avec soi tout son assaisonnement." (1)

Et le canot, c'était le cheval de nos ancêtres. On entrait dans la forêt, on abatait un pin de trois ou quatre pieds de diamètre, on le creusait, on le polissait, et il ne restait plus qu'à le transporter au fleuve à l'aide de bœufs ou à force de bras d'hommes. Dans ce temps où le chemin n'était qu'un sentier raboteux tracé à travers les galets du rivage, le canot servait de voiture d'été, et même de voiture d'hiver, quand le pont de glace ne se formait pas. C'est avec le canot que l'on traversait à Sillery, que l'on descendait à Québec pour y vendre les denrées ou à la Pointe Lévy pour aller à l'église paroissiale, c'est avec le canot que l'on remontait le fleuve jusqu'à St. Nicolas, la Pointe aux Trembles et même jusqu'à Montréal. On s'est servi aussi dans le commencement, du canot fait d'écorce de bouleau. (2) En ce temps là tout le monde maniait l'aviron. Inutile d'ajouter que Jean DuMet a été un grand *navigateur* de même qu'il fut un grand *défricheur*.

* * *

Au point de vue religieux, Jean DuMet qui était *normand* et sa femme Jeanne Voidy qui était *angevine* appartenaient à la religion catholique dans laquelle ils avaient été baptisés et mariés. A Etchemin, ils dépendaient de la paroisse de St-Joseph de la Pointe Lévy; mais la difficulté des chemins les empêchait bien souvent de se rendre à l'église. Aussi on les voit faire baptiser leurs enfants tantôt à Sillery et tantôt à Québec. Une autre raison était l'absence fréquente du missionnaire qui parcourait le pays depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Lotbinière, tantôt à pied, tantôt en canot, chargé de sa chapelle, donnant le baptême aux nouveaux nés et aux mourants les derniers secours de la religion.

(1) Hist. S. L. I-176

(2) Hist. S. L. I-186

Au sujet du baptême d'un enfant, en 1681, arriva dans la famille DuMet un événement que nous rapporterons d'après l'histoire de la Seigneurie de Lauzon (1)

“ Pendant les longues absences du missionnaire, c'était l'habitude quand il naissait un enfant dans une famille de le faire ondoyer par quelqu'un des voisins, puis l'on attendait des mois avant de le porter au baptême. Cet usage avait entraîné des abus considérables contre lesquels l'Evêque de Laval avait déjà fulminé dans deux ordonnances, l'une du 29 mars 1664, l'autre du 5 février 1677. Au retour de sa visite pastorale de 1681, on vient lui apprendre qu'il était né à la femme de Jean DuMet, habitant de la Côte de Lauzon, un enfant depuis plus d'un mois et que le père négligeait de le faire baptiser. L'Evêque le fit avertir à trois reprises différentes, d'abord par son grand-vicaire, puis par M. Basset et enfin par le missionnaire Morel, qu'il eut à se conformer à la loi ecclésiastique. Nous ne savons pour quelle raison, mais Jean DuMet et sa femme persistèrent dans leur refus de porter l'enfant à l'église. Monseigneur voulut alors donner un exemple sévère. Il ordonna à Jean DuMet et à sa femme de faire porter sans délai à St-Joseph, l'église de leur district, leur enfant pour lui faire recevoir le baptême, — “S'ils demeurent, dit-il, dans leur désobéissance, au bout de huit jours que notre présente ordonnance leur aura été signifiée, nous les déclarons alors tous deux privés et interdits de l'entrée de l'église et de la participation des sacrements, jusqu'à ce qu'ils aient obéi et fait baptiser leur enfant.”

Jean DuMet fit sa soumission quelque temps après, son enfant fut baptisé, le 16 novembre 1681, dans la maison de André Bergeron, son gendre, à St-Nicolas, par le missionnaire Basset. L'acte de baptême est à N.-D. de Québec sur une petite feuille séparée dans le registre de 1681. Cet enfant qui est appelé Michel, n'est pas autre que celui que nous avons vu nommé *Jean* dans le recensement de 1681 et qui était âgé de un mois.

(1) I-186

Cela n'empêcha pas Jean DuMet de rendre au missionnaire de la côte sud tous les services possibles. Les voyages du missionnaire étaient incessants et exécutés avec rapidité. Aujourd'hui il est à Lotbinière, demain il sera à Lauzon, deux ou trois jours après on le trouve à l'extrémité du district qui lui est confié, à la Durantaie ou à Berthier. Le missionnaire avait certains endroits fixés et connus où il s'arrêtait de préférence. Ainsi Jean DuMet,—le rebelle de 1681—devient l'un des amphytrions du prêtre voyageur. C'est dans sa maison, à Etchemin, que le missionnaire dit la messe et qu'il baptise un grand nombre d'enfants de la partie ouest de Lauzon.

Voici entre autres, quelques noms d'enfants baptisés chez lui. On remarquera en même temps que Jean DuMet est appelé tantôt *Jean DeMer* tantôt *Jean Demers*.

17 Janvier 1867.—En la maison de Jean DeMer, baptême de Jeanne Méline,—Parrain : Jean Demers, marraine, Françoise Gaudry.

18 Janvier 1686.—En la maison de Jean DeMer, baptême de Marguerite Bergeron.

19 Février 1687.—En la maison de Jean DeMer, baptême d'Angélique Méline. (1)

A la Pointe-au-Trembles de Québec, le premier registre s'ouvrait le 15 juillet 1679. On y trouve plusieurs baptêmes, mariages et sépultures des colons de Lauzon.

Le 8 novembre 1684, M. Pinguet baptise à la Côte Lauzon en la maison de Jean DuMet, Jacques Marié fils de Michel Marié.—Parrain Thomas Marié.—1688, 9 mars.—Baptême à la Côte Lauzon, dans la maison de Jean Demers, par M. Basset, missionnaire, de Marie-Françoise Pilote, fille de Jean Pilote.—Parrain Michel le Marié, Marraine Marguerite DuMet, femme d'André Bergeron.(2)

. * * *

Il nous reste maintenant à dire comment Jean DuMet a agi envers les douze enfants que la Providence lui avait donnés et si, en bon père de famille, il a pourvu à leur établissement d'une manière stable et fructueuse. Pour cela il nous faut repasser la liste de ses

(1) Hist. S. L. 1, 311.

(2) Hist. S. L. I-340.

enfants que nous connaissons déjà par le recensement de 1681 et indiquer les endroits où ils se sont fixés.

Voici leurs noms, la date de leur mariage et ce qu'ils sont devenus pour la plupart, en autant qu'il nous a été donné de le connaître, sauf erreur ou omission.

1^o. *François*, baptisé à Montréal le 16 novembre 1658, marié à Jeanne Roanne, veuve d'Etienne Bisailon, après 1680, et décédé à Montréal le 2 novembre 1687. Il avait deux enfants qui se sont établis dans les environs de Montréal.

2^o. *Marguerite*, baptisée à Montréal, le 21 octobre 1659, mariée à André Bergeron le 9 juillet 1673 et décédée à St-Nicolas. Elle avait eu neuf enfants. Son mari, André Bergeron, a été l'un des premiers citoyens de St-Nicolas ; C'est chez lui que le missionnaire célébrait la messe et faisait les baptêmes et mariages avant la construction de la première église. André Bergeron est la souche des nombreuses familles de Bergeron dans St-Nicolas, St-Antoine de Tilly. etc.

3^o *Jean*, baptisé à Montréal le 6 Juillet 1661, marié à Ste. Famille I. O. le 2 Mai 1696, avec Jeanne L'Arrivée et inhumé à Québec, le 11 Juillet 1730. Il eut huit enfants. Héritier des sept arpents de son père à Etchemin il est l'ancêtre direct des Demers d'Etchemin.

4^o *Pierre*, baptisé à Sillery, le 8 octobre 1663, marié 1^o à Jeanne Pouliot en 1691 et 2^o à Jeanne Houde en 1703. Il s'établit dans le haut de St. Nicolas et eut sept enfants de ses deux femmes.

5^o *Anne*, baptisée en 1665, mariée 1^o à Gabriel Duchesne et 2^o à Michel Cureux de St. Germain en 1693. Elle a été inhumée à Québec où elle résidait, le 5 aout 1711. Elle eut six enfants. Michel Cureux de St-Germain est l'ancêtre maternel des Baillargé. (1)

6^o *René*, baptisé à Sillery, le 13 aout 1667, marié 1^o à Anne Dubois en 1694, et 2^o à Marie Jeanne de la Voye, le 5 fevrier 1714. Il eut de ses deux femmes, dix-huit enfants et à été inhumé le 21 décembre 1729, à St. Nicolas où il s'était établi.

7^o *Madeleine*, baptisée à Québec le 27 avril 1669, mariée à George Marion en 1696 et décédée le 15 décembre 1742, à St. Nicolas où son mari s'était établi.

8^o *André*, né en 1671. Il donna, dit-on, un terrain pour la pre-

(1) Voir Famille Baillargé par C. F. Baillargé, page 35

nière église de St. Nicolas, où il était établi, Le 25 octobre 1694, on le voit figurer comme témoin à la Pointe aux Trembles de Québec au mariage de l'un de ses amis de St. Augustin, Philippe Amyot dit Larpinière. Malgré le témoignage de M^{re} Tanguay, nous croyons aujourd'hui que c'est bien lui qui a été inhumé à la Pointe aux Trembles de Québec, le 23 novembre 1710, à l'âge de 39 ans et non de 90 comme il est dit dans le registre.

9^o *Eustache*, baptisé à Québec le 7 mai 1673, marié aussi à Québec, le novembre 1694, avec Marie Dubois et inhumé le 15 décembre 1708, à St-Nicolas où il s'était fixé. Il avait six enfants.

10^o *Catherine*, baptisé à Québec, le 27 avril 1675, et inhumée aussi à Québec, le 6 juillet 1693, à l'âge de 18 ans. Elle se noya en faisant une promenade en chaloupe, ainsi que deux de ses compagnes : Jeanne Buisson, âgée de 15 ans, fille de Michel Buisson de St-Nicolas et Madeleine Moisan, âgée de 14 ans, fille de Pierre Moisan, pilote de Québec.

11^o *Nicolas* baptisé à Sillery le 14 juin 1677 marié le 3 mai 1700 à St-Famille I. O. avec Anne Rocheron et décédé le 17 décembre 1740 à St-Nicolas où il s'était établi. Il avait eu 16 enfants.

12^o *Michel*,—le nommé *Jean* âgé d'un mois au recensement de 1681 et qui fut baptisé à St-Nicolas sous ce nom de Michel dans la maison d'André Bergeron, comme nous l'avons déjà dit—n'a pas vécu longtemps. Il est décédé à St-Nicolas, le 20 février 1701, l'âge de dix-neuf ans et quelques mois.

Voilà une famille vraiment patriarcale. C'est à St-Nicolas que la plupart de ses enfants se sont fixés, et c'est là qu'ils sont devenus les souches des nombreuses familles de Demers dans cette paroisse.

Le père Jean, qui avait beaucoup d'expérience, était l'âme de ce mouvement de colonisation sur les belles terres de St-Nicolas, et il était en position de guider sûrement ses fils et de les établir aux endroits les plus fertiles de cette belle partie de la Côte Lauzon.

Dans ses "*Fragments de l'histoire religieuse et civile de la paroisse de St-Nicolas*" l'hon. Théod. Et. Paquet nous dit (1) " Les descendants de Jean Demers se répandirent aux quatre coins de St. Nicolas, dans les paroisses environnantes, à beaucoup d'endroits de la province et de l'étranger."

(1) Page 7.

“ Et elle était nombreuse cette postérité.....Quarante-neuf enfants étaient issus des.....fils qui restèrent à St-Nicolas.” Et l'hon. Théod. Et. Pâquet retrace dans ces “ Fragments ”, la vie de plusieurs hommes illustres dans l'histoire de notre pays, qui sont sortis de ces familles Demers de St-Nicolas, entre autres, de M. le Grand Vicaire Jérôme Demers, Supérieur du Séminaire de Québec, de Mgr. Modeste Demers, évêque de Vancouver, du Rev. Ls. Benj. Demers, du Père Louis et du frère Alexis Demers, Recollets, etc.

Jean Demers a-t-il résidé complètement à St-Nicolas? Nous croyons qu'après le mariage de son fils Jean qui cultivait le bien paternel à Etchemin, il y a demeuré quelque temps. Mais sur le déclin de leur vie, Jean Demers et son épouse ayant besoin de repos, après leurs travaux et leurs fatigues, et pouvant se rendre le témoignage d'avoir mis leurs enfants en état de vivre par eux-mêmes, se décidèrent à aller passer leurs dernières années dans la ville de Champlain où vivait leur fille, madame Cureux de St-Cermain, devenue veuve. C'était vers 1698.

Jean Demers ne demeura pas inactif à Québec. Il acquit des propriétés à la Basse-Ville, dans la rue du Sault-au-Matlot, croyons-nous, et il dût pratiquer quelque négoce en rapport avec son âge et sa capacité.

Dix ans après leur arrivée dans la ville de Québec, les deux époux décédaient tous deux, dans la même année : Jean Demers, le 5 juillet 1708, à l'âge de 78 ans, et Jeanne Voidy, le 6 décembre 1708, à l'âge de 70 ans.

En 1698, ils fondèrent sept messes basses à perpétuité dans l'église de Notre-Dame de Québec, et en 1699 ils avaient un banc en leur nom dans la même église.

Le Séminaire de Québec fit chanter un service pour le repos de l'âme de Jean Demers ; ce qui donne à entendre qu'il avait rendu quelque service signalé à cette première institution catholique du pays, qui était alors, sous le règne de Mgr de Laval, chargé de la desserte des paroisses.

Dormez en paix, vénérés ancêtres des Demers d'Etchemin et de St-Nicolas, dormez dans votre tombe aujourd'hui plus que deux fois séculaire. Vous aurez à jamais, dans l'histoire de la seigneurie de Lauzon, l'honneur d'y avoir planté une branche de la famille

Demers, importée du beau pays de France et dont les rameaux ont été pleins de vie et le seront longtemps.

Au jour de votre mort, votre couronne composée de douze enfants et d'environ quatre-vingt petits enfants était déjà bien belle ; mais aujourd'hui elle apparait bien plus resplendissante encore par les centaines et les centaines de descendants jusqu'à la huitième génération, qui saluent en vous avec amour et respect, le nouvel Abraham de leur famille, leur premier ancêtre au pays, leur premier père.



APPENDICE



MARIAGE DE JEAN DUMET et de JEANNE VEDIE

(COPIE.)

Anno D. 1654 die 9 novembris, denunciacionibus præmissis tribus continuis festis inter missarum solemniam, nulloque legitimo impedimento detecto, ego Claudius Pijart Sacerdos *Sociis* Jesu vices gerens Parochi Montis regalensis Joannem DuMet filium Joannis DuMet et Barbaræ Maugis, Parochiæ Sti Jacobi Dieppensis et Joannam Védie, filiam Michælis Védie et Catharinæ Dorbelle, parochiæ Sti. Germani Diœcesis Andegavensis interrogavi, eorumque mutuo consensu habito, solemniter per verba de presenti matrimonio conjunxi; præsentibus testibus notis D Paulo de Chomedey, D. Lamberto Lacrosse, Gilberto Barbier et Aliis pluribus. Postea eis ex ritu Stæ Romanæ Ecclesiæ in Missæ celebratione benedixi.

Lequel extrait nous soussigné, certifions être conforme à l'original.

Au Séminaire de Montréal,
Ce 1er août 1905.

(Signé) N. A. TROIE, prêtre S. S.
Curé de N. D.



Contrat de mariage de Jean DuMet et de Jeanne Vedye.

(COPIE)

Par devant nous, Lambert Closse, commis au greffe et tabelionage de Ville-Marie, en l'Isle de Montréal et en la présence des témoins soussignés.

Furent présents en leur personne Jean DuMay, âgé de vingt-quatre ans, de la paroisse de St. Jacques de Dieppe, en Normandie, fils de Jean DuMay et Barbe Maugis, ses père et mère d'une part, et Jeanne Vedie âgée de seize ans, de la paroisse de St. Germain, proche de la Flèche en Anjou, fille de Michel Vedye et de Catherine Dorbel, ses père et mère d'autre part. Lesquels pour la bonne amitié qu'ils ont dit avoir entre eux, se sont promis et promettent par le present contrat de se prendre l'un et l'autre par foi et loyauté de mariage, et de s'épouser en face de notre mère la Sainte Eglise le plus-tôt que faire se pourra, suivant les cérémonies accoutumées. Et pour toutes sortes de conventions matrimoniales, les dits futurs époux se sont rapportés à la coutume de la prévoté et vicomté de Paris, à quoi ils se sont soumis et se soumettent.

Fait au fort de Ville-Marie en l'Isle de Montréal le quatrième jour d'octobre mil six cent cinquante quatre. Et ont les dits futurs époux déclaré ne savoir escrire ni signer.

(Signé)

Paul de Chomedey,

André Demer,

P. Godoys,

Gilbert Barbier,

Lambert Closse.